

Contraintes syntaxiques et discursives des emplois de *quant à* et *en ce qui concerne* en français parlé

*Syntactic and discursive constraints on the uses of quant à and en ce qui
concerne in spoken French*

Jeanne-Marie Debaisieux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/241>

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2001

Pagination : 125-146

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Jeanne-Marie Debaisieux, « Contraintes syntaxiques et discursives des emplois de *quant à* et *en ce qui concerne* en français parlé », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 37 | 2001, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/241>

Jeanne-Marie DEBAISIEUX
CRAPEL
Université Nancy 2
3, Place Godefroi de Bouillon
54015 Nancy Cedex
debaisie@univ-nancy2.fr

Contraintes syntaxiques et discursives des emplois de *quant à* et *en ce qui concerne* en français parlé

Introduction

Cette étude s'inscrit dans une recherche plus large dont l'objectif est d'analyser le fonctionnement d'un certain nombre de « marqueurs de topicalisation » dans les corpus oraux. Je présenterai ici une première analyse comparative de *quant à N* et *en ce qui concerne N*¹, qui ont déjà fait l'objet d'études à l'écrit². Je proposerai tout d'abord une analyse syntaxique de ces éléments. La démonstration portera par commodité sur le seul élément *quant à N* dont le statut semble tout particulièrement problématique mais elle est transposable à la locution *en ce qui concerne N* ainsi qu'à d'autres marqueurs de topicalisation. Je montrerai ensuite, en faisant appel à la notion de *genre de texte*, qu'une des différences entre les deux introducteurs découle du fait que certains emplois de *quant à* obéissent à des règles de rhétorique qui ne touchent pas les emplois de *en ce qui concerne*.

-
1. N symbolise le constituant introduit par l'introducteur et qui est le plus souvent constitué d'un syntagme nominal.
 2. Cf. Choi-Jonin (à paraître), Fløttum, (1999 et à paraître) et Prévost (à paraître). Je remercie ici les auteures d'avoir bien voulu me communiquer la version des communications présentées au colloque *Topicalisateurs et Marqueurs de partition* (Université de Metz, 1999) qui sont à paraître (cf. bibliographie)

1. Analyse syntaxique

De façon plus ou moins explicite dans les études précitées, l'analyse syntaxique de *quant à* est liée à la présence ou à l'absence dans la construction verbale qui suit d'un pronom référent à l'élément introduit par la locution prépositionnelle. Fløttum (1999) distingue ainsi les cas de dislocation où l'élément détaché est « repris par un pronom » et les cas de non-dislocation lorsque l'élément n'est pas repris. Pour Choi-Jonin (à paraître), l'absence d'un pronom dit de reprise est considéré comme marquant « l'absence d'une relation morpho-syntaxique avec un des constituants de la construction verbale ». Prévost (à paraître) note que la proportion croissante de reprises par clitique sujet permet de rendre compte de l'évolution vers un plus grand resserrement de la relation syntaxique entre l'élément introduit par *quant à* et la construction verbale qui suit.

Je présenterai ici une analyse syntaxique alternative en m'appuyant sur le cadre de la macro-syntaxe tel qu'il a été développé par Blanche-Benveniste et alii (1990) et Berrendonner (1991). Au-delà des divergences entre les auteurs, auxquels je renvoie pour une présentation détaillée, ce cadre permet de poser deux principes d'organisation à la base de la structuration des énoncés. Le premier peut être défini grossièrement comme celui des contraintes de dépendance grammaticale liées aux catégories : c'est le domaine de la micro-syntaxe. Le second principe d'organisation s'appuie sur ce que l'on peut nommer des configurations discursives dont les contraintes ne sont pas liées à la grammaire des catégories : c'est le principe de l'organisation macro-syntaxique. Dans ce cadre, on distinguera, à la suite des analyses de Deulofeu (1979), Blanche-Benveniste (1990), Blasco et Cappeau (1992), deux structures mettant en jeu un élément nominal détaché à droite d'une construction verbale : la structure en double marquage et la structure en préfixe/noyau illustrées respectivement par (1) et (2) :

- (1) à Paul je lui parle
- (2) Paul je lui parle

Dans la structure à double marquage, l'énoncé se caractérise par une réalisation particulière de la réaction verbale en deux éléments : une

réalisation lexicale qui porte une marque morphologique rectionnelle, la préposition, et une réalisation par pronom clitique. Les deux éléments sont dans une relation de solidarité au sens où ils sont marqués comme occupant la même place syntaxique : « le pronom étant l'indicateur de la place syntaxique, le lexique en étant une des réalisations possibles ». (Blanche-Benveniste, 1990, 80). Ceci signifie qu'il y a effectivement relation syntaxique entre l'élément lexical antéposé et le verbe ; le premier devant être considéré comme un complément construit par le second, comme en témoigne la présence de la préposition. Cette relation de solidarité entre l'élément lexical et l'élément pronominal dans la structure en double marquage se traduit, on le verra, par un certain nombre de contraintes.

La structure préfixe/noyau illustrée en (2) est également constituée d'un élément lexical antéposé à une construction verbale. Mais dans ce cas l'élément antéposé ne porte pas de marque morphologique de dépendance et ne peut a priori être considéré comme un élément construit par le verbe³. Dans cette structure, l'élément antéposé n'entretient aucune relation micro-syntaxique de solidarité avec le pronom clitique mais est associé à la construction verbale par une relation macro-syntaxique. En regard de ces deux constructions, l'énoncé suivant :

(3) *quant à Paul je lui parle*

est à priori syntaxiquement ambigu : il est susceptible d'être analysé selon les deux fonctionnements précités, double marquage ou préfixe/noyau⁴. Il s'agit donc de démontrer à quel type d'organisation on peut rattacher les énoncés introduits par *quant à*. Pour ce faire, je présenterai ici quelques critères⁵ permettant de déterminer si la relation entre

3. Cf. : * je parle Paul

4. On pourrait en effet considérer la présence de la préposition comme le signe d'une relation syntaxique entre l'élément antéposé et le verbe. Néanmoins, on note que le groupe en tant que tel ne peut pas être construit directement par le verbe : cf. ? *je parle quant à Paul*.

5. Ces critères ont été utilisés par les linguistes descriptivistes pour distinguer deux fonctionnements sans préjuger d'une analyse sous-jacente. Certains ont été également utilisés par des linguistes d'obédience générativiste mais avec un objectif différent :

l'élément *quant à N* et la construction verbale qui suit est de nature micro-syntaxique comme dans la construction à double marquage ou de nature macro-syntaxique comme dans la construction préfixe/noyau. Le premier critère touche à la nature clitique ou non clitique du pronom susceptible d'apparaître dans la construction verbale qui suit l'élément antéposé.

Dans la construction en double marquage, la relation de solidarité entre le lexical et le pronominal implique que l'élément pronominal est obligatoirement un clitique, compte tenu de la contrainte qu'une même position syntaxique ne peut être réalisée par deux constituants nominaux⁶. Ce que montre les exemples suivants :

- (4) à mon père je lui parle
- (5) * à mon père je pense à lui

Dans la structure préfixe/noyau, cette contrainte micro-syntaxique n'existe pas. Les deux éléments étant micro-syntaxiquement indépendants, on peut, comme dans les enchaînements discursifs, réaliser le complément du verbe par un pronom non clitique ou même par un élément lexical.

- (6) mon père je lui parle
- (7) mon père je pense souvent à lui
- (8) tu parlais de mon père tu sais je pense souvent à lui
- (9) Paul Marie ne parle plus à ce prétentieux depuis trois jours

Les énoncés en *quant à* fonctionnent comme une structure préfixe/noyau : ils n'impliquent pas la présence obligatoire d'un élément clitique dans la construction qui suit :

- (10) quant à mon père je lui téléphone au moins une fois par semaine
- (11) quant à mon père je n'arrête pas de penser à lui
- (12) quant à Paul Marie ne parle plus à ce prétentieux depuis trois jours

celui de justifier ou non l'analyse de ces groupes par une transformation de dislocation à partir d'une position complément en structure profonde. Je me situe ici dans la première perspective.

6. Rappelons que les clitiques ne peuvent être assimilés aux constituants nominaux, contrairement aux non clitiques.

Le deuxième critère concerne la possibilité pour l'élément pronominal d'occuper une place syntaxique différente de celle de l'élément lexical.

Dans la construction en double marquage, qui présente un noyau prédicatif comportant un constituant nominal et un clitique indicateur de place, l'indicateur, de par sa nature, ne peut occuper une place syntaxique différente de celle du constituant nominal. D'où l'impossibilité de :

(13)*à mon père je le vois

Dans le cas d'une structure préfixe/noyau, l'élément nominal n'étant pas en relation syntaxique avec le noyau verbal qui suit, on pourra avoir des énoncés comme (14) et (15) ainsi qu'un énoncé comme (16) qui présente un élément lexical unique associé à plusieurs constructions verbales présentant des éléments clittiques qui occupent des positions syntaxiques différentes.

(14)mon père je le vois

(15)mon père je lui parle

(16)mon père je le vois tous les jours je lui parle que veux-tu que je fasse de plus

Les énoncés introduits par *quant* à se caractérisent par l'absence de contrainte entre l'élément lexical antéposé et le pronom présent dans la construction verbale qui suit, comme le montrent les exemples de (17) à (21) :

(17)quant à Paul je le vois

(18)quant à Paul je lui parle

(19)quant à Paul Marie n'en pense que du bien

(20)quant à Paul Marie ne pense jamais à lui

(21)quant à mon père je le vois tous les jours je lui parle que veux-tu que je fasse de plus

Le troisième critère concerne la contrainte d'îles que l'on peut définir comme une contrainte hiérarchique sur les éléments régis. Elle stipule que l'on ne peut séparer un élément régi de son recteur par un autre niveau de rection. Cette contrainte joue dans les structures en

double marquage où l'élément marqué comme régi par le verbe ne peut figurer dans une autre construction que celle où se trouve l'indicateur de place avec lequel il est en relation. Dans la structure préfixe/noyau, les relations sont d'ordre anaphorique et dépassent largement les bornes syntaxiques des unités. À la suite de Fradin (1988) on peut ainsi opposer l'exemple (22) et (23) :

(22)*à Marie tout porte à croire que Paul ne lui parle pas

(23)Marie tout porte à croire que Paul ne lui parle pas

L'énoncé (22) relève dans notre terminologie d'une structure en double marquage. Son impossibilité est liée à une contrainte d'île : l'élément régi *Marie* est séparé du verbe recteur *parler* par une réaction verbale. Le second exemple relève d'une structure en préfixe/noyau pour lequel la contrainte n'existe pas. Il en est de même pour l'exemple suivant introduit par *quant à* :

(24)quant à Marie tout porte à croire que Paul ne lui parle pas

Le dernier point de la démonstration concerne le caractère obligatoire ou non de la relation anaphorique entre l'élément antéposé et l'élément pronominal. Les études attribuent souvent, on l'a vu, un rôle central à la présence d'un clitique coréférent à l'élément lexical pour déterminer le statut syntaxique de *quant à*. Or la coréférence ne justifie pas une analyse en terme de relation micro-syntaxique entre l'élément antéposé et la construction verbale qui suit. En outre, la relation anaphorique dans *quant à N CV* est de même nature que celle que l'on peut trouver dans une structure préfixe/noyau : elle n'est en aucun cas obligatoire et elle peut être interceptée par un autre élément considéré comme « meilleur candidat »⁷.

Dans (25) l'interprétation anaphorique se fait, en l'absence d'autre candidat, entre *mon père* et *il*. Elle est interceptée par un meilleur candidat dans (26) où elle se fait entre les éléments *il* et *le voisin*, interprétables en double marquage.

7. Cf. Kleiber (1992).

- (25) mon père finalement il est venu
 (26) mon père finalement il est venu le voisin

Le phénomène n'est pas différent de ce que l'on peut constater dans les enchaînements discursifs comme le montrent les énoncés (27) et (28) :

- (27) je me suis occupée du problème de mon père / finalement il est venu et tout s'est arrangé
 (28) je me suis occupée du problème de mon père / finalement il est venu le voisin et tout s'est arrangé

Dans la structure en double marquage illustrée par (29) où la coréférence entre le lexique et le clitique est obligatoire, l'insertion d'un élément susceptible d'intercepter la coréférence rend l'énoncé impossible (*cf.* 30) :

- (29) à mon père finalement Paul lui a parlé
 (30) *à mon père Paul lui a parlé au voisin

En revanche, les énoncés introduits par *quant à* ne sont pas sensibles à cette contrainte. On peut à partir de (31) construire un énoncé comme (32) où un autre élément *voisin* intercepte la coréférence :

- (31) quant à mon père Paul lui a parlé et tout s'est arrangé
 (32) quant à mon père Paul lui a parlé au voisin et tout s'est arrangé

Les propriétés du segment introduit par *quant à* montrent qu'il fonctionne dans ces énoncés comme un préfixe dans une structure préfixe/noyau. Il n'y a pas de relation grammaticale entre l'élément introduit par *quant à* et la construction verbale qui suit. La relation est bien d'ordre macro-syntaxique. Il n'y a donc pas à poser de statut grammatical spécifique pour *quant à* ou pour *en ce qui concerne* par rapport aux autres éléments préfixes. Les tendances à l'association fréquente de

l'élément introduit par *quant à* avec un clitique sujet coréférent relevées à l'écrit seraient à expliquer par des faits de routine discursive⁸.

2. *Quant à* et *en ce qui concerne* introducteurs de préfixes

L'analyse précédente aboutit à poser une syntaxe externe identique pour *quant à N* et *en ce qui concerne N*. L'étude comparée du fonctionnement de ces deux introducteurs dans les corpus oraux portera donc sur les propriétés internes de ces mêmes éléments. Les pistes de travail exposées ici devront être prolongées par l'analyse d'autres préfixes.

La comparaison traitera successivement des contraintes formelles portant dans l'énoncé sur la relation préfixe/noyau et des contraintes liées au statut de préfixe. Je montrerai ensuite que certaines oppositions interprétatives communément retenues ne permettent pas de différencier nettement les deux préfixes. Je terminerai par l'analyse de contraintes que j'appellerai provisoirement contraintes discursives et pour lesquelles je ferai appel à la notion de *genre de texte* que je considère centrale pour la compréhension des différences relevées. Le nombre d'occurrences des deux introducteurs dans les corpus oraux est faible⁹. Sur un corpus d'un million deux cent cinquante mille mots¹⁰ constitué du corpus Corpaix (Université de Provence) (1 Million de mots) du corpus P. Cappeau (Université de Poitiers) (50 000 mots) et d'un corpus personnel de 200 000 mots, on relève 23 exemples de *quant à* introducteur de préfixe et 27 exemples de *en ce qui concerne*. J'ai donc consulté un corpus témoin d'environ 300 000 mots constitué par des textes scientifiques, des textes littéraires et des réécritures de débats de

8. Cf. Combettes (1998, 42) « Il semble préférable de voir dans ce schéma [le schéma à pronom de reprise] un des cas possible, assez fréquent sans doute, de l'organisation de la "suite du topique" : le fait qu'un SN se trouve en position de topique entraîne en effet de grandes probabilités, sans qu'il y ait toutefois obligation, de deuxième mention du référent dans la suite de l'énoncé ».

9. Selon un calcul très approximatif de 40 mots par énoncé et selon les proportions notées par Blasco (1999), un tel corpus devrait compter environ 3000 préfixes.

10. Je tiens à remercier J. Veronis de l'équipe Delic (Université de Provence) qui a mis à ma disposition le logiciel de recherche et les corpus afférents. Je remercie l'équipe du GARS, dirigée par C. Blanche-Benveniste dont le travail est à l'origine du corpus utilisé et tout particulièrement P. Cappeau qui m'a fourni les exemples extraits d'enregistrements de débats politiques.

l'Assemblée Nationale dans la perspective de vérifier le caractère codifié et rhétorique de l'emploi de *quant à N*. Je signale d'ores et déjà que j'ai trouvé dans ce corpus de plus de 400 exemples de *quant à N*¹¹.

2.1. Contraintes liées à la relation préfixe/noyau

En termes formels, les exemples révèlent une légère différence entre les deux marqueurs de préfixes. On constate un plus grand nombre de préfixes associés à un clitique sujet ou objet pour *quant à* (47 %) que pour *en ce qui concerne* (27 %) mais les proportions ne sont pas aussi contrastées que celles relevées à l'écrit¹².

Quant à et en ce qui concerne peuvent tous deux marquer un préfixe associé à un clitique sujet ou objet :

- (33)quant à la secrétaire elle exécute donc un certain travail - [CASTAG1]
- (34)quant à l'Interallié il l'avait eu pour son roman Diane Lanster [MASQUEPC]
- (35)en ce qui concerne cette patiente euh dans quelques mois elle ne pourra effectivement plus être ayant droit / [MEDSOCPC]
- (36)euh en ce qui concerne le chantier proprement dit + artisanat aucun problème là-dessus je suis je suis le seul à à le diriger [CONTRA]

Quant à et en ce qui concerne marquent tous deux un élément préfixé à une construction verbale qui ne présente pas d'élément pronominal anaphorique :

- (37)quant au problème de violence je sais que les enseignants euh sont sont dépourvus (POI 99-Éducation) (ex. Cappeau)
- (38)et en ce qui concerne les jeunes + est-ce que vous devez parfois faire face à ou vous devez-vous lutter contre les fléaux tels que le SIDA [MEDECIN]

Si l'on constate pour les deux marqueurs une répartition tendancielle légèrement différente liée vraisemblablement aux aspects sémantiques et étymologiques de ces mêmes marqueurs¹³, le fait de trouver une distribution comparable sur un aussi petit nombre d'exemples souligne la similitude de leur fonctionnement.

11. Je remercie Christophe Benzitoun de m'avoir fourni ces données.

12. Fløttum (à paraître) relève respectivement 80 % des occurrences de *quant à et* 10 % des occurrences de *en ce qui concerne* accompagnées de clitiques.

13. Ces aspects n'ont pu être abordés dans le cadre limité de cet article.

2.2. Contraintes propres au statut de préfixe

Quant à N ne peut occuper toutes les places possibles des préfixes. Il semble limité à la position en début d'énoncé, contrairement aux préfixes introduits par *en ce qui concerne* (cf. 40) et aux préfixes non marqués (cf. 41) :

- (39) quant à la maison le toit il est à refaire
- (39a) ? la maison quant au toit il est à refaire
- (40) l'argot en ce qui concerne ses emplois il y a des règles
- (41) la maison le toit il est à refaire

En ce qui concerne N, comme les préfixes non marqués, peut être introduit par un connecteur comme *parce que*, comme le montrent les exemples (42) et (43). Ceci paraît difficile avec *quant à N*. On peut considérer que (42a) ne constitue pas en effet une réplique naturelle à l'intervention de L1 dans (42).

- (42)L1 d'accord euh ensuite + te sens-tu à l'aise face à l'évolution du vocabulaire [...]
L2euh pff moyennement parce que en ce qui concerne les sigles euh c'est vrai qu'il y en a énormément [22ROM]
- (42a) ? moyennement parce que quant aux sigles c'est vrai qu'il y en a énormément
- (43)personne ne sait que je suis séropositif je peux pas le dire + + j'ai honte + j'ai honte parce que les gens ils me parleront plus [FGARCIN]

En ce qui concerne N peut être combiné avec des éléments à valeur d'ordonnancement ou de contraste. On relève ainsi dans le corpus :

- (44)L1 ouais alors après *en ce qui concerne* ben la fabrication euh des cierges
L2 ouais on peut / en, Ø / rester là [CIERGER]
- (45)*maintenant* + pour *en ce qui concerne* le cent pour cent euh c'est vrai que c'est tout à fait normal [FGARCIN]
- (46)*maintenant en ce qui concerne* ma peinture à proprement parler dans d'un point de vue plus technique + je dois dire que + + que j'ai pas un travail euh commun [PEINTURE]
- (47)L2 *d'autre part en ce qui concerne* justement bon ben le plaisir sexuel puisqu'on en parle beaucoup euh moi je pense que [...]
L1 vous avez l'air sûre de vos choix et ça c'est très important
L2 ben oui *et puis en ce qui concerne par exemple* le chômage - bon j'ai été au chômage là je suis au chômage [Smith]

(47) *sinon en ce qui concerne* les abréviations euh ça dépend il y a des abréviations que je comprends bien d'autres non + [22ROM]

Ces marqueurs paraissent, d'après mon intuition¹⁴, peu compatibles avec *quant* à :

- ?? ouais alors *après quant* à la fabrication des cierges
- ?? *maintenant quant à ma peinture* à proprement parler dans d'un point de vue plus technique + je dois dire que + + que j'ai pas un travail euh commun
- ?? *d'autre part quant au* plaisir sexuel puisqu'on en parle beaucoup euh moi je pense que
- ?? *sinon quant aux abréviations* euh ça dépend il y a des abréviations que je comprends bien d'autres non + et les termes techniques ben en fait c'est c'est pareil

On relève donc pour *quant* à des contraintes formelles auxquelles ne semblent pas être soumis les préfixes marqués par *en ce qui concerne* et les préfixes non marqués. L'analyse unique en préfixe que nous avons justifiée pour ces marqueurs ne peut évidemment en rendre compte. Seraient-elles alors le reflet de valeurs différentes au plan de l'interprétation ?

2.3. Aspects interprétatifs

Plusieurs domaines d'interprétation peuvent être évoqués. Le plus immédiat est le type de relation pragmatico-sémantique qui relie le préfixe au noyau syntaxique. Deux interprétations sont généralement distinguées de cette relation rattachées à la présence ou non dans la construction verbale d'un pronom coréférent à l'élément détaché : en cas de reprise par clitique, le préfixe reçoit une interprétation de type topique, alors que le préfixe non repris est interprété en termes de cadre sémantique¹⁵. Marie A. Morel (1998, 38) différencie ainsi « le cadre » et « le support lexical disjoint ». Le premier « délimite une zone de sens », le second, qui « construit un objet de discours », va se trouver « obligatoirement repris par un pronom auprès du verbe ». Cette piste

14. On en relève un exemple dans le corpus dont le caractère exceptionnel sera expliqué dans la partie 3.

15. Fløttum (à paraître) distingue ainsi la fonction « topique » de la fonction « complément thématique ».

me paraît peu exploitable dans l'analyse comparative des deux marqueurs pour plusieurs raisons.

D'une part l'opposition interprétative cadre/topique¹⁶ semble peu opératoire au regard de la complexité des exemples. Ainsi comment choisir entre les deux interprétations dans les exemples suivants :

(49) et quant à la violence euh effectivement euh la violence elle entre dans l'école elle elle y rentre de façon importante (POI 99 - Éducation) (ex. Cappeau)

(50) en ce qui concerne l'argot euh ben l'argot euh ça c'est du classique par contre hein [ROMENCE]

On relève une première mention d'un référent introduite pas *quant à* dans (49) et par *en ce qui concerne* dans (50) associée à une deuxième mention construite en préfixe non marqué en relation avec un clitique coréférent. Si l'on applique les critères d'analyse de M. A. Morel, il faudrait donc attribuer aux deux occurrences d'une même expression référentielle deux interprétations distinctes ; l'une en cadre et l'autre topique. Ce qui paraît pour le moins problématique, puisque les deux interprétations sont données comme exclusives l'une de l'autre.

De façon un peu différente, mais tout aussi problématique dans l'exemple suivant,

(51) quant aux fautes d'orthographe quand j'en avais si j'en avais quand même faut pas exagérer je travaillais bien la question et après euh je + je ne refaisais plus cette faute [17 NATACH]

Le référent du préfixe marqué par *quant à* recevrait une interprétation topique, vu la présence du clitique *en*, par rapport aux deux propositions incidentes, mais devrait s'interpréter en terme de cadre, vu l'absence de pronom, par rapport à la proposition principale qui suit. Ce qui conduit là encore à une contradiction.

D'autre part lorsque cette opposition cadre/topique rend compte assez intuitivement de l'interprétation des exemples, elle ne permet pas d'attribuer une interprétation spécifique à chaque introducteur : ainsi aussi bien *quant à* dans (52) que *en ce qui concerne* dans (53), repris de

16. On peut sans trahir l'analyse formelle de M. A. Morel utiliser le terme topique pour renvoyer à l'interprétation du support lexical disjoint.

(35), semblent marquer un constituant comme « topique » par rapport à une prédication qui en constitue un « commentaire » :

(52)et quant au maquillage c'est le classique c'est le fond de teint c'est le rouge à lèvres + [AZ]

(53)en ce qui concerne cette patiente euh dans quelques mois elle ne pourra effectivement plus être ayant droit / [MEDSOCPC]

L'analyse des corpus amène surtout à émettre de sérieuses réserves sur l'association forme et interprétation. Il est notamment difficile d'associer exclusivement l'interprétation topique à la présence d'un clitique coréférent dans la construction verbale. Si la présence d'un tel pronom déclenche le plus souvent une lecture topique, l'inverse n'est pas vrai. Dans l'exemple suivant :

(54)quant au patois euh quand *on comme on parle (de, du) patois* ben je sais que + quand j'étais dans mon village donc d'où je viens en Haute-Savoie j'aimais beaucoup le théâtre et euh j'avais eu l'occasion de de faire une petite pièce euh (de, Ø) théâtre dans mon village pour une fête et euh c'était justement + *en patois* + mais moi je connaissais absolument aucun mot de cette langue et euh on m'a on m'a dit ce que ça voulait dire + et euh donc j'ai appris ça et puis donc j'ai pu faire ma petite pièce quoi donc euh monter sur scène *et sortir le patois* [11 FRAGRA]

Par la proposition incidente qui suit *quant* à *N*, le locuteur présente explicitement le référent *patois* comme l'objet de discours à partir duquel il va développer son propos. Les occurrences suivantes (en italiques dans l'exemple) confirment d'ailleurs cette analyse du référent *patois* comme objet du discours. De même, en (55) :

(55)en ce qui concerne le fœtus on va toujours s'intéresser à son développement [FTUSPC]

C'est bien du développement du fœtus qu'il s'agit et non dans le cadre d'une étude du fœtus de s'intéresser à un autre type de développement.

Enfin l'opposition interprétative en cadre ou topique paraît liée à des calculs sémantiques susceptibles de variations, comme le degré de la relation d'inclusion que l'on posera entre les termes : *contenu* et

rubriques dans (56), en fonction duquel on conclura que le locuteur parle du *contenu du journal* ou des *rubriques* :

(56) en ce qui concerne le contenu du journal quelles sont les rubriques traitées
[JOURNAL]

La complexité des pesées discursives que présentent les exemples authentiques oraux par rapport aux exemples tirés de l'écrit nous amène donc à conclure que la distinction topique vs cadre ne permet pas de rendre compte des différences de fonctionnement de *quant à* et *en ce qui concerne*, même si l'on peut penser que des études ultérieures pourront la raffiner et la rendre plus opératoire. Le bilan qui ressort de l'étude des contraintes internes est donc le suivant :

Formellement, les deux introducteurs de préfixes peuvent être associés à une construction verbale présentant ou non une forme clitique. En termes d'interprétation, les préfixes introduits par *quant à* ou *en ce qui concerne* n'assurent pas systématiquement la distinction entre préfixe topique et préfixe cadre et ne peuvent donc être distingués dans ces termes. En revanche, on relève pour *quant à* une contrainte formelle de place qui ne touche pas *en ce qui concerne*.

L'ensemble de ces faits suggère que les différences de fonctionnement entre *quant à* et *en ce qui concerne* pourraient ne pas tenir à des distinctions internes à la structure préfixe/noyau mais à des contraintes discursives qui touchent les relations de l'énoncé avec le contexte linguistique et extralinguistique.

2.4. Contraintes discursives

Deux aspects seront pris en compte dans la comparaison des fonctionnements discursifs de *quant à* et *en ce qui concerne*. Le premier concerne la continuité des référents à travers les énoncés, ce que je nommerai provisoirement la reprise thématique, le second concerne le marquage de la successivité des énoncés, ce que l'on pourrait appeler grossièrement le plan. Je traiterai ces deux aspects en introduisant une variable nouvelle touchant au domaine de la dimension typologique des textes : le degré de planification du discours, dont les variations sont liées à des usages plus ou moins professionnels de la parole. La conversation ou le fonctionnement spontané sont marqués par un faible degré

de planification en regard du fort degré de planification qui caractérise les débats politiques ou culturels menés par des professionnels de la parole en situation médiatique.

2.4.1. *La reprise thématique*

Dans tous nos exemples, *en ce qui concerne N* constitue un élément thématique au sens informatif d'élément connu. Dans 75 % des exemples, la reprise thématique est constituée par une reprise lexicale.

(57) nous avons + créé - trois sociétés commerciales - dites *sociétés en nom collectif* - [18 lignes plus loin...] mais en ce qui concerne *nos sociétés en nom collectif* av + celles dont je te parle maintenant que nous allons créer - [CASTAG 2]

Elle peut être soulignée par l'emploi d'un terme dérivé comme dans (58) on l'on passe du verbe au substantif ou par une relation synonymique, comme dans (59) :

(58) voilà alors ici vous êtes dans une ciergerie donc *on fabrique des cierges* des bougies + alors bon il y a depuis combien de temps ça peut être aussi bien l'entreprise que moi-même + on va parler de l'entreprise d'abord alors + [42 lignes] ouais alors après en ce qui concerne ben *la fabrication euh des cierges* [CIERGER]

(59) L1 il dit puisque finalement il y a un certain nombre *de sociétés* notamment euh celles qui concernent le traitement de l'eau qui sont toujours les mêmes [...] que l'on revoit dans les attributions de on pourrait les nationaliser

L3 je crois qu'il faut avoir une position claire [...] en ce qui concerne *les compagnies* qui assurent la la fourniture de l'eau euh il s'agit d'exercer un contrôle sur les marchés (POI 95 - Barre) (Exp. P. Cappeau)

L'exemple (58) dans lequel 42 lignes séparent les deux mentions montre que cette reprise peut se faire en contexte large ou en contexte plus étroit comme dans (59). Cette valeur de reprise thématique, marquée le plus souvent de façon littérale se retrouve dans les textes planifiés comme dans les textes spontanés. En revanche, les emplois de *quant à* sont différents dans les textes spontanés et dans les textes planifiés. Dans les textes spontanés, *quant à* introduit un constituant thématique marqué par une reprise lexicale. Ainsi dans l'exemple suivant.

- (60)L1 et euh au niveau de *du patois* est-ce que dans ta région euh
 L2 ben ouais je
 L1 tu parlais de la Sicile là mais *le patois*
 L2 ben j'ai plusieurs exemples alors ouais [13 lignes d'explication sur le français l'italien et le sicilien ...] *maintenant tout ce qui est patois euh* ben justement il y a une différence entre le sicilien et l'italien [8 lignes sur la comparaison italien / sicilien] *et par exemple quant au patois euh quand on comme on parle (de, du) patois* [11 FRAGRA]

Le locuteur introduit par *quant à* une nouvelle occurrence de l'élément *patois* qui a été introduit comme thème discursif par l'interlocuteur et mentionné à plusieurs reprises dans l'interaction. Il s'agit clairement d'une reprise thématique doublée d'une reprise lexicale. Cet emploi est similaire à celui de *en ce qui concerne*. La comparaison des deux marqueurs dans les textes spontanés ne confirment donc pas sur ce point les oppositions relevées à l'écrit¹⁷.

Les textes planifiés présentent en revanche des emplois de *quant à N* qui diffèrent à la fois de ses emplois relevés dans les discours spontanés et de ceux de *en ce qui concerne*, identiques, on le rappelle, dans les deux types de discours. Ceci peut en partie être expliqué par le fonctionnement spécifique des introducteurs dans la structuration textuelle.

2.4.2. La structuration textuelle

La contrainte formelle de position en tête d'énoncé que nous avons relevée pour *quant à* correspond de fait à une fonction de structuration textuelle forte dans les discours à haut degré de planification. Cet « effet de liste » relevé également à l'écrit consiste à marquer l'élément introduit par *quant à* comme un élément d'ordre 2 par rapport à un élément d'ordre 1, en distinguant les étapes du plan¹⁸. Cette valeur d'ordonnement, à laquelle on peut rattacher les impossibilités relevées plus haut de combinaison de *quant à* avec d'autres marqueurs d'ordre, s'ajoute dans les textes fortement planifiés à la valeur d'in-

17. Fløttum (op.cit) note que *quant à X* fait partie « d'un paradigme établi » tandis que *en ce qui concerne X* semble marquer « l'introduction d'un thème plus ou moins nouveau ».

18. Fløttum, 1999 assimile *quant à* à un marqueur d'intégration textuel qui ne peut jamais introduire le premier élément d'une liste. La même contrainte est relevée par Choi-Jonin (à paraître).

troducteur de préfixe représentant un thème déjà mentionné. Ainsi dans l'exemple suivant :

- (61) L2 vous répondez très brièvement
 L4 alors [...] *s'agissant de la deuxième question* c'est l'espace Schengen [...]
 L2 Nicolas Sarkozy
 L3 *sur le premier point* sur les écoles bon mettre des forces de l'ordre dans les établissements certainement pas [...] *quant à Schengen* je dirais simplement [...] (POI 99 – Nationalité - ex. Cappeau)

Quant à N reprend l'élément *Schengen* mentionné auparavant, donc avec une valeur de reprise thématique, en le présentant comme succédant à un élément signalé explicitement comme *un premier point*.

Dans certains textes à plus haut degré de planification la valeur d'ordonnement de *quant à* concerne une liste d'éléments « accessibles par inférence du cotexte général » (Cadiot, 1991). C'est ce que montre l'exemple suivant extrait de la plaidoirie d'un avocat de la partie civile :

- (62)- il n'y a pas eu de lutte + vous n'avez porté qu' un seul coup [...] + puis vous prenez la fuite - *ce sont des faits* + *quant à votre défense elle ne tient pas* + ...[AVOCAT]

L'élément introduit par *quant à, la défense*, appartient à une liste de notions (parmi lesquelles on peut citer celles d'accusé, de victime, de défense, d'accusation, de témoignage, etc) que l'on peut aisément inférer du scénario général d'une situation de *plaidoirie*.

Dans notre corpus, si l'on prend seulement en considération les textes planifiés, c'est essentiellement par cette valeur d'ordonnement que *quant à* diffère de *en ce qui concerne*. Ce dernier peut en effet reprendre un élément qui a été présenté dans une liste, mais ne signale pas de contrainte de place dans la liste en question et ce quel que soit le genre du texte. Il peut introduire un élément premier comme dans (63) ou introduire et le premier et le second élément, comme dans (64) :

- (63) on peut dire que chaque examen échographique va + comporter quatre parties trois qui concernent le fœtus et une qui concerne son environnement c'est-à-dire le placenta le liquide amniotique et tout ce qui entoure le fœtus + en ce qui

- concerne le fœtus on va toujours + s'intéresser à son développement sa croissance[FTUSPC]
- (64) L1 d'accord euh ensuite + te sens-tu à l'aise face à l'évolution du vocabulaire + c'est-à-dire les sigles + abréviations termes techniques
- L2 euh pff moyennement parce que en ce qui concerne les sigles euh c'est vrai qu'il y en a énormément et euh il y en a beaucoup que dont je ne connais pas
- La signification + + sinon en ce qui concerne les abréviations euh ça dépend [22 ROM]

Si le fonctionnement de *en ce qui concerne* ne semble pas affecté par le genre planifié ou spontané du texte où il apparaît, il n'en est pas de même pour *quant à* : la valeur d'ordonnement relevée dans les textes planifiés semble absente dans les textes spontanés. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (65) L1 et point de vue maquillage ça marche ou
- L2 pas beaucoup le maquillage
- L1 non
- L2 il faut rester dans le classique c'est comme le - *le cadeau* [...] j'ai essayé d'acheter à mes goûts bon + vous êtes sûre que si j'achète à mes goûts ça se vend pas [...]
- L1 non mais c'est pas évident de + penser à venir acheter *du maquillage* dans une droguerie quincaillerie non
- L2 euh la drog - oui c'est l'activité d'une droguerie en fait
- L1 ouais le maquillage
- L2 aussi de faire le maquillage un peu *parfumerie* + les eaux de Cologne + les eaux de toilette bon + il y a même des clients qui rentrent et qui me demandent *des eaux de toilettes de marque* [...] ça on a pas le droit et euh + ce sont des exclusivités réservées aux grandes parfumeries + nous / c'est, on / se dit parfumerie mais c'est vraiment minime quoi
- L1 et *quant au maquillage* c'est le classique c'est le fond de teint c'est le rouge à lèvres bon [...] [AZ]

Sans entrer dans une analyse détaillée, on note que différents thèmes : *le maquillage*, *les cadeaux*, *les goûts de L2*, *la parfumerie*, sont introduits au fur et à mesure des interventions des deux participants sans qu'apparaisse une forme quelconque d'ordonnement ou de plan organisé. Comme dans l'exemple (60), *quant à* reprend un thème introduit par le locuteur, mentionné à plusieurs reprises dans l'interaction et qui n'a fait pas fait l'objet d'un

véritable développement. Il a une simple valeur d'introducteur de préfixe signalant la reprise d'un thème.

On peut corrélérer l'absence de la valeur d'ordonnancement dans le discours spontané au fait que ce dernier, on le sait, se construit de façon dynamique au fur et à mesure de l'élaboration discursive. Les différents thèmes y sont en outre l'objet de négociation entre les interlocuteurs, comme le montre l'exemple précédent. La valeur d'ordonnancement, qui implique une organisation conceptuelle fixée au préalable, paraît effectivement incompatible avec une production interactive. Dans ce cas, les locuteurs accordent à *quant à* une valeur essentielle de marqueur de reprise thématique. L'hypothèse que j'avancerai est que ces décalages entre les emplois de *quant à* en discours spontanés et les emplois en discours planifiés sont également liés à la nature rhétorique du marqueur, qui serait appris et non acquis par les locuteurs.

3. *Quant à* : élément de grammaire seconde ?

Contrairement aux éléments de « la grammaire première » de la langue, acquis sans apprentissage explicite, les emplois des éléments que Blanche-Benveniste et alii (1990) nomme éléments de « grammaire seconde » sont régis par des règles que les locuteurs apprennent, le plus souvent au travers de l'école. Il pourrait en être ainsi de la valeur rhétorique d'ordonnancement des emplois soutenus *de quant à* enseignés à l'école. Les locuteurs professionnels de la parole continuent dans leur pratique d'employer *quant à* avec cette valeur. Les locuteurs non professionnels ignorent ces règles ou les ont oubliées et assimilent le fonctionnement de *quant à* à celui de *en ce qui concerne*. Tout ce qu'ils attribuent à *quant à* c'est l'idée qu'il correspond à une manière soignée d'introduire un préfixe reprenant un thème. *Quant à* est interprété comme une variante élégante *en ce qui concerne*¹⁹.

Comme tout élément appartenant à une connaissance seconde de la grammaire, les emplois de *quant à* peuvent donner lieu à des productions contraires à la norme écrite qui peuvent être mises au compte

19. L'étymologie latine « quantum ad » de *quant à* constitue un indice supplémentaire de son appartenance au fond de la grammaire savante.

de phénomènes d'hypercorrection. Ils s'opposent ainsi aux éléments de grammaire première²⁰. Ainsi dans l'exemple suivant :

(66) pour aborder ce sujet i - il convient de + de s'attacher à à deux aspects euh je dirai(s) dans un premier temps la richesse de de la langue française et dans un deuxième temps sa ses faiblesses et et son déclin + *tout d'abord quant à la à la richesse de la langue française* + elle se manifeste (euh, à) à plusieurs niveaux + *tout d'abord euh quant au vocabulaire* de la langue française il présente une euh une grande diversité + [DROIT]

L'emploi de *quant à* ne respecte pas les contraintes internes qui ont été notées plus haut : *quant à* introduit en effet et par deux fois un élément premier d'une liste. En outre, il est précédé d'un marqueur d'ordonnancement, *tout d'abord*. La répétition du phénomène interdit de rejeter ces faits dans la poubelle des erreurs de performance. On peut en fait en rendre compte comme l'effet d'une d'hypercorrection rhétorique liée à un souci malhabile de planification de la part d'un locuteur non professionnel de la parole²¹. Les exemples suivants, produits par des enfants qui jouent à parodier des journalistes, constituent un élément supplémentaire en faveur de cette hypothèse. Si on compare (67) et (68) :

(67) tout de suite les résultats du football pour la première division hier soir Monaco qui recevait Nice a perdu zéro à un + [10 lignes de résultats] *en ce qui concerne* la deuxième division + match nul pour Istres et Fos [PARO 3]

(68) L3 dès qu'on est sur le terrain comme je vous l'ai dit euh c'est XX fini
L4 oui c'est comme pour vos coéq- coéquipières + je comprends *quant à votre niveau* est-il difficile de vous remettre en question + [PARO 3]

On constate que le locuteur utilise de façon adéquate le marqueur *en ce qui concerne*. En revanche l'emploi maladroit de *quant à* montre qu'il n'en maîtrise pas tout à fait l'usage.

20. Blanche-Benveniste (*op. cit.*) montre que les locuteurs, y compris les plus jeunes, produisent des *lequel* interrogatifs sans erreur d'emploi alors que l'emploi des relatifs est sujet à quantité d'erreurs.

21. Il s'agit en l'occurrence d'un étudiant en droit.

Conclusion

Un des traits en quoi *quant à* se différencie de *en ce qui concerne* est sa valeur rhétorique liée à un haut degré de planification du discours. Cette valeur explique que son emploi est très sensible à des contraintes de genre. Ce que confirme la répartition des occurrences : 79 % des occurrences de *quant à* apparaissent en discours planifiés. La vérification de notre hypothèse implique que l'analyse comparative entre les deux marqueurs soit poursuivie sur un plus grand nombre d'exemples. Néanmoins, les premiers résultats amènent à poser que *quant à* fonctionne comme un indice typologique de style discursif mais qu'il est sans doute abusif d'y voir le marqueur de topicalisation par excellence. Cette remarque est particulièrement vraie des corpus d'oral spontané où les topiques sont le plus souvent non marqués et quand ils le sont, semblent de toute façon plutôt faire appel à *pour* qu'à *quant à* ou *en ce qui concerne*.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Berthoud, A. C., 1996, *Paroles à propos — Approche énonciative et interactive du topic*, Ophrys, Paris.
- Blanche-Benveniste C., Bilger M., Rouget Ch., Van Den Eynde K., 1990, *Le français parlé — études grammaticales*, Ed. du CNRS, Paris.
- Blasco M., 1999, *Les dislocations en français contemporain — Étude syntaxique*, Col. Les français parlés — Textes et Études, Champion, Paris.
- Blasco M., Cappeau P., 1992, « Sujet postposé et double marquage », in *Recherches sur le français parlé* 11, 1-11.
- Berrendonner, A., 1991, « Pour une macro-syntaxe », in Willems, D. (ed), *Données Orales et théories linguistiques*, Paris-Louvain, Duculot, 25-31.
- Cadiot P., 1991, *De la grammaire à la cognition — La préposition pour*, Ed. du CNRS, Paris.

- Choi-Jonin I., à paraître, « Ordre syntaxique et ordre référentiel : emplois de la locution prépositive *quant à* » in Combettes, B., Schnedecker, C., et Theissen, A., (éds), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
- Combettes B., 1983, *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique*, Bruxelles/Paris, De Boeck/ Duculot.
1998, « Thématization, topicalisation et éléments non référentiels : le cas de l'adjectif détaché », *Cahiers de praxématique* 30, 133-159.
1999, « Thématization, topicalisation : leur rôle respectif dans l'évolution du français », *La thématization dans les langues*, Textes réunis par C. Guimier, P. Lang.
- Creissels D., 1991, *Description des langues néo-africaines et théorie syntaxique*, ELLUG, Grenoble.
- Deulofeu J., 1979, « Les énoncés à constituant lexical détaché : les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans les énoncés », *Recherches sur le français parlé* 2, 75-107.
- Fløttum K., à paraître, « À propos de *quant à* et en ce qui concerne » in Combettes, B., Schnedecker, C., et Theissen, A., (éds), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.
1999, « *Quant à* : thématiseur et focalisateur », in *La thématization dans les langues*, Textes réunis par C. Guimier, Peter Lang, Berne Berlin Frankfurt, 135-149.
- Fradin B., 1988, « Approche des constructions à détachement : la reprise interne », *Langue Française* 78, 26-56.
- Guimier, C., (éd.) 1999, *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen, oct. 1997, Peter Lang. Berne Berlin Frankfurt.
- Kleiber G., 1992, « Cap sur les topiques avec le pronom *il* », *L'information grammaticale* 54, 15-25.
- Morel A. M., Danon Boileau L., 1999, *Grammaire de l'intonation, l'exemple du français*, Bibl. de Faits de Langues, Ophrys, Paris.
- Prévoist S., à paraître, « *Quant à* : Analyse pragmatique de l'évolution diachronique (14^e-16^e siècle) », in Combettes, B., Schnedecker, C., et Theissen, A., (éds), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Champion.

Cahiers de praxématique, 37, 2001,